



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Séance : 20 février 2012
Présidence: Monsieur Jean-Louis Bandini
Objet : RÉGLEMENT COMMUNAL SUR LES CIMÉTIÈRES ET LES INHUMATIONS

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 1/2012 de la Municipalité du 9 janvier 2012,
- oui le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 59 voix (à l'unanimité)



- **d'adopter** le règlement communal sur les cimetières et les inhumations, ainsi que son annexe fixant le montant des taxes et émoluments, amendés ;
- **de fixer** l'entrée en vigueur du règlement dès son approbation par le chef du département compétent, le délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle étant échu.

Ainsi délibéré en séance du 20 février 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Séance : 20 février 2012
Présidence: Monsieur Jean-Louis Bandini
Objet : RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 2/2012 de la Municipalité du 16 janvier 2012,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 56 voix, contre 1 et 2 abstentions



- **d'adopter** le règlement communal sur la distribution de l'eau amendé et l'annexe II régissant l'eau de sulfatage ;
- **de fixer** l'entrée en vigueur du règlement dès son approbation par le Chef du Département de la sécurité et de l'environnement et l'échéance du délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle.

Ainsi délibéré en séance du 20 février 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Séance : 20 février 2012

Présidence: Monsieur Jean-Louis Bandini

Objet : MODERNISATION DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES OUVRAGES DU RÉSEAU D'EAU
(RIEX-EPESSÉS ET VILLETTE)

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 3/2012 de la Municipalité du 16 janvier 2012,
- oui les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 58 voix et 1 abstention



- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de modernisation de la télétransmission des ouvrages du réseau d'eau (Riex-Epesses et Villette) ;
- **de financer** ces travaux d'un montant de CHF 67'000.- par la trésorerie courante ;
- **d'amortir** ce montant par un prélèvement sur le fonds pour investissements futurs.

Ainsi délibéré en séance du 20 février 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Séance : 20 février 2012

Présidence: Monsieur Jean-Louis Bandini

Objet : POSE D'UNE NOUVELLE CONDUITE DE REFOULEMENT D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE À LA ROUTE DU SIGNAL

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 4/2012 de la Municipalité du 16 janvier 2012,
- oui les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 59 voix (à l'unanimité)



- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux de pose d'une nouvelle conduite de refoulement d'eau potable et de défense incendie à la route du Signal ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 260'000 ;
- **de financer** ce montant d'une part par les subventions ECA, estimées à CHF 26'000 et le solde de CHF 234'000 par la trésorerie courante ;
- **d'amortir** l'investissement net de CHF 234'000 sur une période de 30 ans, à raison de CHF 7'800 par année, la première au budget 2013.

Ainsi délibéré en séance du 20 février 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo